

DOSSIER DE PRESSE

Mireille et son chien guide Gump un nouveau duo d'exception



Le chien guide GUMP, parrainé par l'Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants, grâce au concours de Malakoff Médéric qui a offert 10 000 euros à cette occasion, a été remis officiellement ce 21 novembre à sa nouvelle maîtresse, Madame Mireille Despouys Damasce, dacquoise et Présidente du Comité Valentin Haüy des Landes.

Ce beau labrador, âgé de trois ans, a été éduqué par l'Association Chiens Guides d'Aveugles Grand Sud, membre de la Fédération Française des Associations Chiens guides d'aveugles.

La cérémonie a eu lieu dans les locaux de la Mairie de Dax, en présence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire de Dax, de Monsieur Philippe Paugam (vice-président Fondation Valentin Haüy), de Madame Ariane Scheddle (responsable régionale de l'action sociale du groupe Malakoff Médéric), de Madame Catherine Roux (déléguée à l'action sociale du groupe Malakoff Médéric dans les Landes) et de Monsieur Farré, Président de l'Association Chiens Guides d'Aveugles Grand Sud.

Contact : Mireille Despouys Damasce - 05 58 90 10 53 / comite.landес@avh.asso.fr

Contacts presse :

Agence presse : Martine Le Caro - 06 14 65 50 04 - martine.lecaro@communication-compagnie.com

Comité Association Valentin Haüy des Landes, 1 cours Saint-Pierre 40100 Dax – 05 58 90 10 53

Association Chiens Guides d'Aveugles Grand Sud, 44 rue Louis Plana 31000 Toulouse – 05 61 80 68 01



Mireille Despouys Damasse et Gump : un nouveau duo d'exception

Gump est un beau labrador de couleur noire. Après de longs mois de travail avec son éducatrice diplômée, il a accédé à la qualité de « chien guide d'aveugles » et a été remis gratuitement à Mireille Despouys Damasse, présidente du Comité Valentin Haüy des Landes. Dacquoise très active et engagée dans la vie associative et municipale, Mireille est désormais accompagnée de Gump dans tous ses déplacements. Les dacquois ont ainsi l'occasion de croiser souvent ce duo dans les rues de la ville, dans les manifestations ou activités organisées par le Comité Valentin Haüy des Landes.

L'apprentissage suivi par Gump à l'école des chiens guides a été long et rigoureux. Il a été précédé par un séjour chez Monsieur et Madame Romboletti, sa « famille d'accueil », essentiel pour permettre au chien d'être un bon animal de compagnie, attentif et équilibré et pour qu'il devienne un chien fiable capable de guider sa maîtresse, en toute sécurité, dans ses déplacements et divers actes de la vie quotidienne.

Après avoir appris, avec son éducatrice, le guidage d'une personne déficiente visuelle, Gump a passé un certificat d'aptitude. Celui-ci garantit sa capacité à guider sa maîtresse en toute sécurité. De son côté, Mireille a été accompagnée par l'Association Chiens Guides d'Aveugles Grand Sud pour préparer au mieux l'arrivée de ce nouveau compagnon. En juillet 2013, le stage de remise a été effectué et depuis l'éducatrice assure des suivis réguliers, nécessaires à un travail de qualité et pérenne.



Une collaboration réussie entre associations d'aide à la déficience visuelle



LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES
Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles **FFAC**



**Association
Valentin
Haüy**
Au service des aveugles
et des malvoyants

Agissant depuis de nombreuses années côte à côte au service des personnes déficientes visuelles, l'Association Valentin Haüy, sa fondation (Valentin Haüy Fondation) et la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (FFAC) se sont unies en 2011 pour la formation et la remise de chiens guide aux personnes déficientes visuelles.

8 à 10 chiens guides sont remis gratuitement chaque année par les écoles affiliées à la FFAC, réparties sur toute la France, dans le cadre de ce partenariat.

Aujourd'hui, c'est l'école de chiens guides du Grand Sud qui participe à la remise officielle de Gump à Mireille, non-voyante.

Contact : Mireille Despouys Damasse - 05 58 90 10 53 / comite.landes@avh.asso.fr

Contacts presse :

Agence presse : Martine Le Caro - **06 14 65 50 04** - martine.lecaro@communication-compagnie.com

Comité Association Valentin Haüy des Landes, 1 cours Saint-Pierre 40100 Dax – 05 58 90 10 53

Association Chiens Guides d'Aveugles Grand Sud, 44 rue Louis Plana 31000 Toulouse – 05 61 80 68 01



Les avantages du chien guide

Le chien guide est une aide au déplacement pour les personnes malvoyantes, comme pour les personnes aveugles. Il apporte plus d'autonomie dans leur vie quotidienne en permettant des déplacements plus confortables, en toute sécurité, moins stressants qu'avec la canne blanche. C'est également un compagnon au quotidien.

Pré-éduqué par une famille d'accueil bénévole, puis éduqué dans une des 10 écoles membres de la FFAC, Fédération Française des Associations de Chiens guides, le chien guide est remis gratuitement à l'âge de 18 à 24 mois.

Le chien guide apporte :

La SÉCURITÉ des parcours

- Éviter les obstacles, notamment ceux en hauteur et les trous
- Se déplacer plus facilement dans une foule
- Descendre et monter les escaliers en confiance...

Du CONFORT dans les déplacements

- Marcher avec plus de fluidité et de rapidité
- Être moins fatigué par la concentration, surtout dans les environnements bruyants
- Trouver facilement les passages piétons, portes, arrêts de bus, boîtes aux lettres, sièges libres etc...
- Compter sur l'aide de son chien guide qui mémorise les trajets fréquents et retrouve le retour sur les nouveaux trajets...

Plus de PLAISIR au quotidien

- Avoir un compagnon affectueux, heureux de guider son maître et de se détendre avec lui
- Être abordé avec plus de convivialité par l'entourage extérieur
- Pratiquer des activités de loisirs (randonnée, footing, théâtre, concert...)

Toute personne aveugle ou malvoyante peut bénéficier gratuitement d'un chien guide.



Le chien guide a accès à tous les lieux ouverts au public et aux transports, ainsi que ceux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative, sans muselière ni facturation supplémentaire. Ce libre accès est garanti par la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Toute personne aveugle ou malvoyante titulaire de la carte d'invalidité, accompagnée de son chien guide, peut ainsi entrer dans les commerces, les hôtels, les restaurants, les lieux de loisirs, les transports publics et privés, les taxis, les locaux professionnels, etc. (liste non exhaustive).

Aujourd'hui, sans être fréquents, des refus d'accès surviennent encore régulièrement. Ils sont le plus souvent dus à une mauvaise connaissance de la loi et du rôle du chien guide.

Par ailleurs, l'accès des élèves chien guide en éducation n'est pas encore garanti légalement.

Pourtant, il est indispensable que le futur chien guide soit sensibilisé à tous les lieux qu'il sera amené à fréquenter avec son maître.

Les professionnels concernés et les collectivités ont un rôle important à jouer afin de sensibiliser les acteurs concernés et faire respecter ce droit.

Contact : Mireille Despouys Damasse - 05 58 90 10 53 / comite.landess@avh.asso.fr

Contacts presse :

Agence presse : Martine Le Caro - **06 14 65 50 04** - martine.lecaro@communication-compagnie.com

Comité Association Valentin Haüy des Landes, 1 cours Saint-Pierre 40100 Dax – 05 58 90 10 53

Association Chiens Guides d'Aveugles Grand Sud, 44 rue Louis Plana 31000 Toulouse – 05 61 80 68 01

VRAI ou FAUX

Le chien appartient à la personne déficiente visuelle dès la signature du contrat de remise avec l'école.

FAUX : Le chien reste propriété de l'école de chiens guides durant toute sa vie. Par contre l'utilisateur du chien en a la responsabilité juridique. Il est également tenu, suite à la signature du contrat de remise avec l'école, d'assurer l'entretien du chien qui lui est confié et de bien le traiter. Le fait que l'école reste propriétaire du chien est une garantie pour le maître : en cas de problème quelconque (incompatibilité, problème médical...), l'école peut à tout instant reprendre le chien et le confier à un autre demandeur.

Le coût d'un chien guide est très élevé !

VRAI : Les frais pour l'éducation d'un chien guide incluent une partie des frais de gestion de l'école, de ses infrastructures et des charges salariales des personnels.

Mais le chien guide est remis gratuitement aux personnes qui en font la demande. Les écoles qui assurent l'éducation recherchent les financements nécessaires auprès des particuliers et de multiples sources comme l'Association Valentin Haüy et ses donateurs.

Un commerçant, un grand magasin, un taxi, un hôtel, un restaurant a le droit de refuser l'accès d'un chien guide à son établissement ou à son véhicule.

FAUX : La Loi 2005-102 du 11/02/2005 (articles 53 et 54) prévoit un accès libre, gratuit et sans muselière dans les transports, les lieux publics, les locaux ouverts au public ainsi que ceux permettant une activité professionnelle, formative ou éducative. Un refus d'accès est puni d'une amende de troisième classe, de 150 à 450 euros (décret n° 2005-1714 du 29 décembre 2005). L'Association Nationale des Maîtres de Chiens guides d'Aveugles (ANMCGA), qui promeut la cause du chien guide et défend leurs utilisateurs, a encore bien du travail pour faire mieux connaître et accepter le chien guide en France et pour soutenir ses adhérents dans leurs conflits auprès des personnes physiques ou morales qui ne respectent pas leurs droits (les taxis représentant une bonne part de ces dossiers).

Un chien guide ne peut accéder à un hôpital.

FAUX : L'article R1112-48 du code de la santé publique, modifié par décret en 2003, autorise l'accès libre aux hôpitaux, hors chambres et lieux de soins.

Il est déconseillé de caresser un chien guide.

VRAI : Un chien guide portant un harnais est un chien qui « travaille » et il convient de ne pas le perturber en évitant de le caresser, mais aussi de le regarder dans les yeux et, naturellement, de le nourrir. Trop de personnes détournent un chien guide au travail en l'appelant, en lui faisant un signe ou même en lui donnant des aliments (malheureusement à l'insu du maître...).

Un chien guide sait quand il a le droit de faire traverser son maître aux carrefours.

FAUX : D'une part la vision du chien est radicalement différente de celle de l'homme - il ne voit pas le rouge ni le vert -, d'autre part il n'a pas la même notion du danger induit par la circulation automobile que nous. C'est à la personne non ou malvoyante de donner l'ordre au chien de traverser. C'est pourquoi un chien guide ne peut être remis à une personne qui ne possède pas une bonne autonomie et une orientation correcte dans son déplacement avec une canne blanche.

Un chien guide connaît environ une cinquantaine de mots.

VRAI : Mais ce nombre peut être accru selon les besoins. Il suffit d'apprendre au chien les mots que l'on utilisera en les associant à un lieu, par exemple « boucher » ou « boucherie », « coiffeur » ou « coiffure », etc.

Contact : Mireille Despouys Damasse - 05 58 90 10 53 / comite.landes@avh.asso.fr

Contacts presse :

Agence presse : Martine Le Caro - **06 14 65 50 04** - martine.lecaro@communication-compagnie.com

Comité Association Valentin Haüy des Landes, 1 cours Saint-Pierre 40100 Dax – 05 58 90 10 53

Association Chiens Guides d'Aveugles Grand Sud, 44 rue Louis Plana 31000 Toulouse – 05 61 80 68 01

QUELQUES CHIFFRES

Quand le premier chien guide a-t-il été remis en France ?

C'est en 1952 que Paul Corteville offrit à un ami non-voyant Dickie, la première chienne guide de France. On estime à 1 600 le nombre de chiens guides en circulation dans notre pays (contre 4 000 en Angleterre).

Combien de temps dure l'éducation du chien guide ?

Environ six mois, lorsque le chien est âgé de dix à douze mois. Mais la famille d'accueil à laquelle est confié le chien avant son entrée à l'école a un rôle essentiel en assurant une pré-éducation avec l'aide et les conseils des éducateurs.

Combien d'années un chien peut-il guider ?

Jusqu'à 10 ou 11 ans, exceptionnellement jusqu'à 12 ans. Au moment de cette échéance, il devient « chien de compagnie » soit chez son maître si celui-ci peut en assurer la garde, soit dans une famille d'accueil. La solution est trouvée au cas par cas, en concertation entre l'école de chiens guides et la personne non-voyante.

Source : Extraits du Valentin Haüy Actualités n°99, 3^{ème} trimestre 2010.

Contact : Mireille Despouys Damasse - 05 58 90 10 53 / comite.landes@avh.asso.fr

Contacts presse :

Agence presse : Martine Le Caro - **06 14 65 50 04** - martine.lecaro@communication-compagnie.com

Comité Association Valentin Haüy des Landes, 1 cours Saint-Pierre 40100 Dax – 05 58 90 10 53

Association Chiens Guides d'Aveugles Grand Sud, 44 rue Louis Plana 31000 Toulouse – 05 61 80 68 01

L'Association Chiens Guides d'Aveugles Grand Sud



Elle a pour but d'éduquer et de remettre GRATUITEMENT des chiens guides permettant aux personnes aveugles ou malvoyantes de se déplacer avec autonomie, confort, liberté et sécurité. L'association, créée à l'initiative des Lions Clubs, a ouvert ses portes en septembre 1999 et depuis cette date, 148 chiens guides ont été remis.

L'éducation du chien guide

L'éducation d'un chien guide dure environ 20 à 22 mois. Plusieurs étapes jalonnent cet apprentissage.

À l'âge de 2 mois, le chiot est placé dans une famille d'accueil qui joue un rôle primordial pour sa socialisation. Elle lui inculque les premières règles d'apprentissage : vie en famille, ordres, socialisation dans différents milieux (ville, campagne, espaces publics). Durant cette période, l'Association prend en charge les frais vétérinaires et la nourriture.

Vers 12 mois, le chien passe une semaine à l'école pour apprendre, avec un éducateur spécialisé, le travail de guidage et d'obéissance. Il retourne dans sa famille d'accueil le week-end.

L'éducation dure environ 8 mois. Le chien va apprendre à réagir dans près de 50 situations différentes et à éviter tout obstacle présentant un danger ou une gêne pour son maître : poteaux, étalages de magasins, obstacles en hauteur, voitures sur les trottoirs, passants. Il apprend également à faire la recherche d'un siège, d'une porte, d'un escalier.

La remise du chien guide

Lorsque son éducation est terminée, le chien est attribué à un futur maître. Celui-ci doit suivre un stage de deux semaines afin de se familiariser avec son nouveau compagnon. Durant ce stage, la personne déficiente visuelle est accompagnée par l'éducateur du chien. La première semaine se passe dans les locaux de l'association, la seconde a lieu au domicile de la personne.

Le suivi des équipes

Le travail de l'association ne s'arrête pas après la remise du chien guide. L'Association va suivre régulièrement l'équipe pendant 10 ans environ.

Une action réalisée grâce à la générosité publique

L'association fonctionne essentiellement grâce à la générosité publique, que ce soit des dons de particuliers ou des soutiens de partenaires privilégiés tels que les Clubs services ou d'autres associations comme l'Association Valentin Haüy.

Aujourd'hui, pour répondre aux demandes des personnes aveugles ou malvoyantes, l'objectif est d'augmenter progressivement le nombre de chiens guides remis gratuitement chaque année.

En savoir plus sur www.toulouse.chiensguides.fr

Téléphone : 05 61 80 68 01

L'Association Chiens Guides d'Aveugles Grand Sud est affiliée à la FFAC.

[En savoir plus sur la FFAC](#)



LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES
Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles **FFAC**

Contact : Mireille Despouys Damasse - 05 58 90 10 53 / comite.landes@avh.asso.fr

Contacts presse :

Agence presse : Martine Le Caro - **06 14 65 50 04** - martine.lecaro@communication-compagnie.com

Comité Association Valentin Haüy des Landes, 1 cours Saint-Pierre 40100 Dax – 05 58 90 10 53

Association Chiens Guides d'Aveugles Grand Sud, 44 rue Louis Plana 31000 Toulouse – 05 61 80 68 01

L'Association Valentin HAÜY



L'Association Valentin Haüy, créée en 1889, a été reconnue d'utilité publique en 1891. À travers plus d'une centaine d'implantations locales et plus de 3 000 bénévoles dans toute la France, elle poursuit depuis plus de 125 ans l'objectif premier de son fondateur : lutter avec et pour les personnes déficientes visuelles pour la reconnaissance de leurs droits, leur participation à part entière à la vie sociale et professionnelle, le développement de leur autonomie au quotidien, leur information et l'information du grand public sur la réalité du handicap visuel, les moyens de sa prévention et la nécessité de toujours faire évoluer le regard que la société porte sur le handicap.

Grâce à ses collaborateurs et à ses bénévoles travaillant au siège et en région, l'Association Valentin Haüy agit chaque jour pour :

- Informer, conseiller, orienter les personnes confrontées à la perte de la vue.
- Défendre les droits des personnes aveugles ou malvoyantes.
- Restaurer et développer l'autonomie de tous ceux qui ne voient pas ou ne voient plus.
- Contribuer à la formation professionnelle, favoriser l'emploi des personnes handicapées visuelles.
- Promouvoir l'accès à l'écrit, de la pratique du braille à l'utilisation des techniques adaptées pour l'accès à l'information (informatique, Internet...).
- Proposer des activités culturelles, sportives et de loisir, quel que soit l'âge et le lieu de résidence en France.
- Contribuer aux actions de prévention de la cécité et à la recherche en ophtalmologie.
- Aider les personnes handicapées visuelles dans les pays francophones les plus défavorisés.

Coordonnées Siège national :

5 rue Duroc
75343 PARIS CEDEX 07
Tél. : 01 44 49 27 27
Fax : 01 44 49 27 10
www.avh.asso.fr
avh@avh.asso.fr

ZOOM SUR : LE COMITÉ VALENTIN HAÜY DES LANDES

Le Comité Valentin Haüy des Landes fait partie de la centaine d'implantations locales qui poursuivent chaque jour les objectifs du fondateur de l'association grâce au soutien de nombreux bénévoles. Il lutte avec et pour les personnes déficientes visuelles pour la reconnaissance de leurs droits et pour faire évoluer le regard que la société porte sur le handicap.

Ce comité propose :

- des formations à l'informatique adaptée, au braille et à la cuisine
- des services d'accompagnement aux démarches administratives, courses, instruction dossiers,...
- des activités culturelles et sportives.

Contact comité des Landes : Mireille Damasse, 05 58 90 10 53 / comite.landes@avh.asso.fr



L'association est agréée par le Comité de la Charte, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public.

Contact : Mireille Despouys Damasse - 05 58 90 10 53 / comite.landes@avh.asso.fr

Contacts presse :

Agence presse : Martine Le Caro - **06 14 65 50 04** - martine.lecaro@communication-compagnie.com

Comité Association Valentin Haüy des Landes, 1 cours Saint-Pierre 40100 Dax – 05 58 90 10 53

Association Chiens Guides d'Aveugles Grand Sud, 44 rue Louis Plana 31000 Toulouse – 05 61 80 68 01

La Fondation Valentin HAÜY



Fondée par l'Association Valentin Haüy, Valentin Haüy – Fondation a pour objectif de lever des fonds auprès du monde de l'entreprise et des grands philanthropes, afin de développer et de soutenir toute œuvre d'assistance aux personnes aveugles et malvoyantes :

- en regroupant autour d'elle un réseau d'associations engagées dans les multiples aspects de l'aide aux personnes handicapées visuelles et des actions de prévention de la perte de la vue (actions de recherche notamment) ;
- en soutenant et encadrant dans les pays d'influence francophone les actions crédibles de scolarisation, d'éducation, et de formation de jeunes handicapés visuels ;
- en promouvant les droits des personnes handicapées visuelles à l'égalité des chances et une culture ouverte et partagée favorisant une insertion sociale sans exclusive.

Coordonnées de la Fondation :

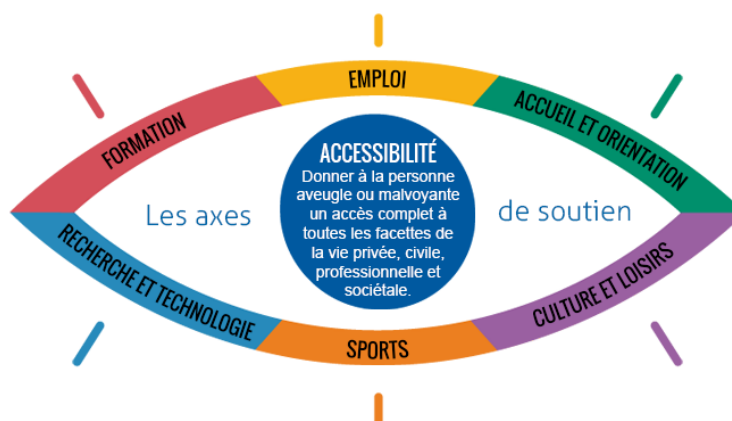
7 rue du Général Bertrand

75007 Paris

Tél : 01 44 38 72 90

Site : www.vh-fondation.fr

Mail : fondation@vh-fondation.fr



Deux fondations ont déjà été créées sous l'égide de VH Fondation

Fondation Martine Brouder

Ayant deux parents atteints de la DMLA, Martine Brouder est très sensible à la déficience visuelle. Elle a décidé de créer une fondation abritée sous égide de Valentin Haüy – Fondation pour pouvoir aider les handicapés visuels à retrouver leur autonomie. La Fondation Martine Brouder favorise l'accessibilité et la culture : en 2013 elle a parrainé la donation de chiens guides et financé l'évolution d'Éole, la bibliothèque de téléchargement de l'Association Valentin Haüy.

Fondation Stargardt

La Fondation Stargardt regroupe et fédère les personnes atteintes de la maladie de Stargardt dans le but de mieux comprendre la maladie, ses origines et son évolution (épidémiologie, physiopathologie, évolution clinique, traitement). La Fondation Stargardt souhaite également faciliter le développement d'essais cliniques et devenir un véritable partenaire des équipes de recherche en facilitant le recrutement des patients et enfin participer aux financements de la recherche notamment grâce aux soutiens des donateurs.

Contact : Mireille Despouys Damasse - 05 58 90 10 53 / comite.landes@avh.asso.fr

Contacts presse :

Agence presse : Martine Le Caro - **06 14 65 50 04** - martine.lecaro@communication-compagnie.com

Comité Association Valentin Haüy des Landes, 1 cours Saint-Pierre 40100 Dax – 05 58 90 10 53

Association Chiens Guides d'Aveugles Grand Sud, 44 rue Louis Plana 31000 Toulouse – 05 61 80 68 01

Le groupe Malakoff Médéric. un partenaire engagé



Groupe paritaire et mutualiste à but non lucratif, Malakoff Médéric exerce deux métiers : la gestion de la retraite complémentaire, une mission d'intérêt général pour le compte de l'Agirc-Arrco, et l'assurance de personnes. Son ambition est de prendre soin de la santé, du bien-être et du bien vieillir de chacun. À ce titre, Malakoff Médéric est très investi tant sur le plan social que sociétal pour faire évoluer les regards et les comportements à l'égard du handicap.

Son engagement de longue date en faveur des personnes en situation de handicap se retrouve dans l'ensemble de ses activités, notamment au travers de ses partenariats avec la Fédération Française Handisport (FFH) et la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA), ainsi que dans sa politique de ressources humaines. Malakoff Médéric est l'une des premières entreprises à s'être engagée dans une démarche d'insertion, de formation et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Le Groupe a notamment obtenu le Label Diversité.

Cet engagement s'est encore renforcé en 2013 avec la création de la Fondation d'Entreprise Malakoff Médéric Handicap, dont la vocation est de favoriser l'accès à la santé et à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Les actions sociales du Groupe consacrent chaque année près de 6 millions d'euros à la mise en place de nouveaux services pour améliorer le quotidien de leurs assurés en situation de handicap, et pour développer les offres d'accueil en établissement spécialisé.

Depuis 2012, le service de l'action sociale du groupe Malakoff Médéric collabore régulièrement avec l'Association Valentin Haüy pour réaliser des outils d'information sur la déficience visuelle et les solutions de compensation existantes.

Contact : Odile Leblanc - 01 56 03 42 48 - oleblanc@malakoffmederic.com

Contact : Mireille Despouys Damasse - 05 58 90 10 53 / comite.landes@avh.asso.fr

Contacts presse :

Agence presse : Martine Le Caro - **06 14 65 50 04** - martine.lecaro@communication-compagnie.com

Comité Association Valentin Haüy des Landes, 1 cours Saint-Pierre 40100 Dax – 05 58 90 10 53

Association Chiens Guides d'Aveugles Grand Sud, 44 rue Louis Plana 31000 Toulouse – 05 61 80 68 01